

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 29 mai 2019 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2007 portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

NOR : ECOI1906303A

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code des postes et des communications électroniques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'avis de l'Autorité des communications électroniques et des postes en date du 18 avril 2019,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 24 octobre 2007 susvisé est modifié conformément aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Art. 2. – A l'article 1^{er}, il est inséré un dernier alinéa ainsi rédigé :

« – k6 : 34 000 ».

Art. 3. – Après la onzième ligne du tableau de l'article 3, il est inséré une ligne ainsi rédigée :

«

Bande S (TDD)	2570 et 2620 MHz	8,7
---------------	------------------	-----

».

Art. 4. – Après la dernière ligne du tableau de l'article 6, il est inséré une ligne ainsi rédigée :

«

Fréquences du service mobile des réseaux ouverts au public en Bande S (TDD)	2
---	---

».

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 mai 2019.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
GÉRALD DARMANIN